

TEMPS DE TRAVAIL : AMENAGEMENT INDIVIDUEL ANNUEL (AIA) ENEDIS ACCORDE UNE PRIME... ...MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Sous couvert du PIH et des enjeux du raccordement, la Direction d'Enedis surfe sur la vague des modes de travail réinventés, du développement de la responsabilisation et de la confiance, pour prendre une décision unilatérale concernant l'AIA. Cette décision prend effet le 1^{er} mai 2022.



Ce qu'il faut savoir

2022, c'est l'année du raccordement. Pour accélérer ses résultats, Enedis cherche des marges de manœuvres supplémentaires, y compris par une plus grande souplesse dans l'organisation du travail des salariés.

A cet effet, l'entreprise propose une **prime de 800€** aux agents basculant en AIA entre le 1^{er} mai et le 31 août 2022. Une prime supplémentaire est possible si le pourcentage d'AIA d'une équipe est en progression.

La course à la prime est ouverte !

Cette décision ne concerne que les agents des Directions Régionales. Et ce sera fonction des accords locaux sur le temps de travail, notamment pour savoir qui est « éligible » ou non à l'AIA.

Le passage en AIA doit se faire sur la base du volontariat.

Ce qu'il faut comprendre

Ce que vous gagnerez :

- 800 euros au passage en AIA, éventuellement le « bonus d'équipe »
- Un aménagement plus souple de votre temps de travail

Ce que vous perdrez :

- 6,5 jours de RTT par an
- La fin des heures supplémentaires systématiques, remplacées par une enveloppe négociée annuelle

Ce que la Direction gagnera :

- 6,5 jours de travail supplémentaires par agent, moins d'heures supplémentaires payées
- Des bénéfices non négligeables grâce à l'atteinte des objectifs du PIH

Pour FO Energie et Mines, cette décision induit une inégalité entre les agents, entre les métiers, entre les Unités. Les agents et les équipes déjà passés en AIA apprécieront cette décision...puisque'ils ne pourront pas en bénéficier.

**Le pouvoir d'achat ne se regagne pas avec des primes
mais avec de vraies augmentations significatives du salaire national de base !**

**FO Energies et Mines s'engage à faire valoir vos droits et à vous informer.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter vos représentant locaux FO.**